



Rentrer en France après OQTF

Par **melusine179**, le **08/07/2014** à **11:27**

Bonjour

suite à notre annulation de mariage - car il avait repris son ex en algérie pour qu'elle s'occupe de ses 2 petits enfants-mon mari a eu un OQTF et il est resté là-bas 1 an et demi jusqu'au décès de son papa...maintenant il a toujours sa carte de 10 ans encore valable jusqu'en 2015 et il craint de rentrer de peur d'être refusé à la frontière.....si il entre par l'Espagne ou l'Italie peut-il être refusé d'entrer ? est s'il rentre par la France ?

merci de votre aide j'ai ,annulé le mariage à cause de problèmes familiaux mais on est toujours "ensemble"

Coridalement

Par **amajuris**, le **08/07/2014** à **12:03**

Bjr

Êtes vous sur que sa carte de résident soit toujours valable avec son oqtf ?

Il risque d'être en situation irrégulière.

Cdt

Par **chris_idv**, le **10/07/2014** à **17:57**

Bonjour,

D'après votre exposé des faits votre mariage a été annulé pour cause de bigamie de votre ex-

mari, donc si le titre de séjour obtenu par votre ex-mari était lié à ce mariage il est également annulé...

CQFD !

Cordialement,

Par **sheryne77**, le **11/07/2014** à **05:31**

bonjour

je voudrais savoir comment vous avez procédé pour l'annulation de votre mariage svp

avec mes remerciements anticipés

merci aux bénévoles

Par **DAX5151**, le **19/07/2014** à **08:28**

Bonjour A tous,

Je suis vraiment surpris par vos réponses à cette jeune Dame. Il faut simplement lui faire comprendre que l'annulation d'un mariage et divorce ce n'est pas la même chose. L'annulation d'un mariage est synonyme de fraude au titre de séjour ou carte de résident. Donc logiquement la carte de résident de votre ex est aussi annulée par la même occasion. Car cette carte a été donnée à votre Ex uniquement sur la base d'un mariage conforme à la loi.